

5 juin 2017 : Journée Mondiale de l'Environnement Les actions du Gouvernement Princier

La gestion du patrimoine naturel est l'un des axes de la politique environnementale du Gouvernement Princier. Elle s'inscrit dans le respect des Conventions internationales dont Monaco est Partie. La Direction de l'Environnement met ainsi en œuvre des programmes d'inventaire et de suivi des espèces marines et terrestres qui permettent d'évaluer la diversité des écosystèmes, la qualité des milieux ainsi que la pertinence des mesures de gestion.

Pour ce qui concerne la biodiversité marine, une attention particulière est portée aux espèces protégées ou patrimoniales, avec :

- ✚ Un balisage (48 balises), en 2002, de toute la limite inférieure de l'herbier de posidonies, permettant d'en suivre l'évolution à long terme
- ✚ Un suivi, depuis plus de 15 ans, de l'évolution des populations de mérours bruns et de corbs le long du littoral monégasque (193 mérours bruns et 25 corbs recensés en 2015)
- ✚ Une cartographie des grandes nacres qui a permis de répertorier plus de 1000 individus et de suivre la dynamique de cette population.

La Principauté a également intégré le projet RESPIRE, nouvel outil de suivi de la qualité des ports en matière de biodiversité et d'abondance des jeunes recrues. Dans ce cadre, plus de 40 habitats artificiels appelés Biohut ont été installées dans les ports de Monaco par la Direction des Affaires Maritimes, depuis 2015. L'objectif : développer la fonction de nurseries et réaliser une surveillance scientifique trois fois par an.

Les programmes de protection de la biodiversité terrestre s'appuient également sur la mise en place d'inventaires réguliers. Les différentes études ont permis de recenser la faune et la flore et de découvrir, notamment, des espèces d'insectes et d'invertébrés rares. La Principauté abrite également 347 espèces végétales dont 6 espèces endémiques et 18 à forte valeur patrimoniale. La Direction de l'Environnement suit tout particulièrement une espèce rare et menacée : la Nivéole de Nice, présente sur le territoire.

Le Rocher s'est révélé être le refuge d'un couple de faucons pèlerins et de sa progéniture. En 2011, trois jeunes faucons pèlerins ont été repérés dans l'une des excavations surplombant le port de Fontvieille. Le faucon pèlerin est une espèce protégée et « protégéante » vis-à-vis de certaines espèces envahissantes. Sa reproduction est un fait rare qui témoigne de bonnes conditions écologiques, nécessaires à cette espèce protégée et emblématique.

Un fait confirmé il y a quelques semaines par la naissance de deux jeunes faucons pèlerins dans une excavation des falaises du Rocher. Les observations ornithologiques de ces dernières semaines ont également permis d'apercevoir un héron cendré et un faucon crécerelle.

En 2015, la découverte d'une nidification réussie du cormoran huppé de Méditerranée sur la falaise du Rocher constituait la première mention officielle de nidification de l'espèce dans ce secteur du littoral méditerranéen. Au printemps, la Direction de l'Environnement a constaté, à nouveau, la naissance de 6 jeunes cormorans huppés de Méditerrané. La population de cormorans huppés sur ce site continue de croître avec au moins 15 individus dénombrés. Le cormoran huppé de Méditerranée est protégé en Principauté et relativement peu courant sur notre littoral. Ces nouvelles naissances confirment le bon état écologique et le caractère privilégié de ce site naturel, représentant un site de nidification urbaine en falaise maritime quasi unique en son genre.

Afin de rapprocher les jeunes de la nature, la Direction de l'Aménagement Urbain a mis en place, depuis 2011, un programme « Les abeilles, sentinelles de l'environnement ». Le but : sensibiliser la population à la protection de cette espèce menacée. Ainsi, 6 ruches ont été installées et des hôtels à insectes ont pris place en Principauté, reproduisant les lieux de vie spécifiques de certaines espèces telles que les abeilles sauvages. Ces programmes sont rendus possibles grâce à l'éco-gestion des espaces verts et la création de prairies mellifères par la Direction de l'Aménagement Urbain.

Contact : environnement@gouv.mc

Plus d'informations : www.worldenvironmentday.global/fr